

Pierre CANQUE  
puis Pierre CANQUE  
et Albert LANAUD, entrepreneurs  
Hanoï, Yên-Bay, Vinh

Pierre CANQUE

(Saint-Georges de Reneins, Rhône, 10 octobre 1870-Hanoï, 1931)

Fils de Pierre Canque, maçon, de Faux-la-Montagne, Creuse, et de Françoise Durand.

Engagé volontaire le 10 novembre 1890 au 8<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine.

Passé au 11<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine en Cochinchine, le 3 mai 1891.

Dans la Réserve (10 novembre 1893).

Domiciles : Alger, 2, rue de l'Échelle (5 déc. 1894), Saint-Georges-de-Reneins (4 mai 1895), entrepreneur à Hanoï (23 mars 1900).

(A.L., avec la participation d'Alain Warmé et Gérard O'Connell).

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1900)

Hier matin a eu lieu à la mairie d'Hanoï, l'adjudication des travaux de construction pour un groupe scolaire.

Six entrepreneurs s'étaient présentés. Voici les rabais proposés :

Veuve Coutelle 3 pour % ; MM. Paturel 2 ; Lannes 3 ; Roujoux 2 ; Leyret 4 ; Canque 3,5.

M. Leyret a été déclaré adjudicataire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1900)

BAO-HA. — Nous recevons la lettre suivante :

Bao-Ha, le 14 mai 1900.

Veillez me permettre de porter à votre connaissance le fait divers suivant.

Au poste de Lang-key, entre Trai-Hutt et Bao-Ha, hier soir 13 mai à 10 heures, par un clair de lune splendide et près d'un grand feu, le tigre me tuait un cheval sous la varandah d'un petit hangar où je venais de me coucher. Mes deux boys couchaient dans le même abri que moi.

Nos trois chevaux étaient à nos pieds côte à côte, le feu de bambous lançait de vives clartés.

Commençant à m'endormir, je fus réveillé par un hennissement de frayeur des chevaux. Soulevant la tête, je vis le tigre passer près de moi au petit trop de chasse je crus que c'était un cheval qui s'était détaché. Je réveillai aussitôt mon petit boy cheval en lui disant : « C'est toutes les nuits la même chose, cette fois, tu auras 1 \$ en bas. »

Le boy saute du lit de camp, prend sa cadouille et se précipite sur le cheval détaché en lui criant des injures M'étant, redressé, je regardai quel était le cheval détaché. Horreur ! Un rugissement formidable, un raie d'agonie du cheval, quelque chose d'inoubliable, presque d'inhumain et mon becon tombant à la renverse de frayeur.

Le tigre, bondissant sous le coup de canne, s'était retourné pour faire face à cette attaque. Le boy n'eut aucun mal, la frayeur l'ayant terrassé avant le bond du tiare.

MM. Maillot, capitaine d'infanterie de marine, [Canque entrepreneur](#), Bergerot, sergent, un caporal et un soldat se précipitèrent aussitôt avec leurs armes. Mes boys restèrent en faction presque toute la nuit. Le tigre ne revint pas. Ce sera pour ce soir.

Cette région est infestée de tigres. M. Rousseau, le Grammont des fauves, aurait mieux fait, dans son arrêté en date du 1<sup>er</sup> mai 1890, au lieu de diminuer de moitié les primes pour destruction de félins, d'accorder une indemnité aux colons victimes des déprédations de ces monstres.

Veuillez agréer, etc.

Gesbert,

représentant de M. Loisy se rendant à Lao-kay pour affaires.

Le fait est que, toutes réflexions faites, il est inadmissible qu'on ait songé un seul instant à diminuer la prime accordée pour la destruction des fauves. Serait-ce parce qu'ils deviennent plus rares ? Bien que ce point soit discutable, en admettant qu'il fût exact, nous trouverions logique qu'on augmentât la prime, les cas de prise ou de destruction devenant plus rares.

Il est vrai aussi que si nous étions de l'administration, nous trouverions probablement très naturel de faire des économies sur toutes choses, sauf sur nos traitements et nos indemnités.

---

Hanoi

Entrepreneurs

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-872)

[Cauque \[sic : Canque\]](#).

---

CCI Hanoi

Liste des 136 électeurs consulaires français

ANNÉE 1902

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1902)

18	Canque	Entrepreneur	Hanoi
----	--------	--------------	-------

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 5-7 août 1904)

M. Pierre Canque, entrepreneur, a l'honneur de faire connaître qu'il n'a rien de commun avec M. François Canque <sup>1</sup>, dit Eugène, entrepreneur.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1904)

On sait avec quelle désinvolture s'improvisent cai-coolies certains indigènes et avec quel soin ils s'empressent de disparaître avec les avances qui leur ont été faites.

Pour ce motif, M. Lanaud, entrepreneur à Ngoi-Hop, a déposé une plainte contre son cai en fuite.

---

CHRONIQUE LOCALE  
YÊN-BAY  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER DU YUNNAN  
Attaque des ouvriers chinois de Pierre Canque par des coolies annamites  
réquisitionnés  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1904)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch.\\_fer\\_IC-Yunnan-docu.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_IC-Yunnan-docu.pdf)

.....  
M. Canque a, par miracle, échappé à la mort ; il a, en effet, juste avant l'instant où il allait être pris par la bande meurtrière, réussi à se jeter dans un sampan qu'il a pu heureusement éloigner du rivage.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1904)

YEN BAY. — De notre correspondant particulier :

Je suis allé au Ngoi-Chau où se faisait l'instruction de l'assassinat des Chinois dont je vous envoyai la nouvelle dernièrement ; j'y trouvai [...] MM. Canque frères <sup>2</sup>, dont l'un a failli, comme je vous le disais, faire partie des victimes [...].

---

## CANQUE ET LANAUD

TRANSINDOCHINOIS\*  
Vinh  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1905)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch.\\_fer\\_transindochinois.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_transindochinois.pdf)

---

<sup>1</sup> Sauf d'être nés à Faux-la-Montagne (Creuse) et d'être probablement cousins. On retrouve François Canque savonnier et planteur de caoutchouc en Cochinchine :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantation\\_Canque.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantation_Canque.pdf)

<sup>2</sup> Probablement Pierre et François Canque, en réalité cousins.

.....  
Sont déclarés adjudicataires des travaux de construction proprement dite des ateliers de Vinh (adjudication du 15 mars 1905) :

Pour le 1<sup>er</sup> lot : MM. Canque et Lanaud, entrepreneurs à Yên-bay, moyennant un rabais de 0 fr. 08 par franc sur les prix du bordereau.

.....  
\_\_\_\_\_

AVIS  
Constitution de Société  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12-19 mai 1905)

Par contrat en date du 15 avril 1905, une société pour l'entreprise de la Construction des Ateliers de Vinh a été constituée entre les sieurs Canque et Lanaud. La Société, au capital de 30.000 p. établie pour la durée des travaux, sera administrée par les sociétaires qui auront tous deux le droit de signer sous la raison sociale P. Canque A. Lanaud.

\_\_\_\_\_

Vinh  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1905)

.....  
Messieurs Canque et Lanaud, nos sympathiques entrepreneurs des ateliers de Vinh, ont, dit-on, un peu de peine à trouver des matériaux à des prix raisonnables.

Pour le bois en particulier, cela vient, paraît-il, de ce que beaucoup d'indigènes occupés à *tirer* du bois dans la forêt, font actuellement le commerce de caoutchouc et trouvent ce dernier métier beaucoup plus lucratif et moins fatigant.

On dit aussi que les cai se seraient *donné le mot* pour exiger des prix exorbitants. — En prenant cette détermination, ils n'ont pas pensé qu'ils avaient affaire à des entrepreneurs connaissant leur métier depuis longtemps, et qu'en exigeant trop, ils n'auraient rien du tout comme commandes.

C'est dire qu'en cette circonstance, les *rouleurs* seront *roulés* ; nous ne les plaindrons certes pas, vu le peu d'intérêt qu'ils nous inspirent aujourd'hui.

\_\_\_\_\_

VINH  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1910)

Valeur égarée. — Est autorisé, au profit de MM. P. Canque et Lanaud, entrepreneurs à Vinh, le remboursement d'une somme de 500 p., montant de l'indemnité qui leur est due pour perte d'une lettre valeur déclarée confiée au service postal.

Les deux agents qui ont contrevenu aux dispositions réglementaires sur le service des valeurs déclarées contribueront, par parties égales, au paiement de ladite indemnité pour une somme de trois cents piastres.

\_\_\_\_\_

AVOCAT-DÉFENSEUR  
37, boulevard Gialong, Hanoi  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1911)

D'un acte sous seing privés en date à Hanoi le premier mai mil neuf cent onze enregistré à Hanoi, le treize mai 1911 f° 6 c. 33 far le receveur qui a perçu les droits, intervenu entre :

1°) — Monsieur Pierre Canque, entrepreneur, demeurant à Vinh.

Et 2°) Monsieur Lanaud, demeurant à Yên-Bay,

il appert que la Société en nom collectif constituée entre le sus-nommé suivant acte sous seings privés en date à Hanoi du 15 avril 1905. enregistré, sous la raison sociale P. Canque et A. Lanaud, a été dissoute à compter au 20 février 1910 par l'expiration du terme cour lequel elle avait été contractée ;

M. P. Canque a été nommé liquidateur de la dite société avec les pouvoirs ci-après :

Vendre tous les immeubles de la société, réaliser le matériel, mobilier et marchandises générales existant ;

Ces ventes ou réalisations pourront être faites, soit de gré à gré, soit aux enchères, en totalité ou en parties et par lots, aux personnes et aux prix que M. Canque avisera ;

.....

Pour extrait,  
L. GUEYFFIER

---

AVIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1911)

Les familles Lanaud, Baud et Canque ont la douleur de vous faire part du décès de M. Albert Lanaud, entrepreneur de travaux publics à Vinh, décédé a Marseille, le 2 juin.

---

Suite :

Pierre Canque, riziculteur et planteur à Cô-Phuc, près Nghia-Phuong (Yên-Bay) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/P\\_Canque-Co-Phuc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/P_Canque-Co-Phuc.pdf)